

# 0. INDEX

<b>0. INDEX</b> .....	<b>1</b>
<b>1. Le mot de la directrice</b> .....	<b>3</b>
<b>2. Projet éducatif-pédagogique</b> .....	<b>5</b>
<b>2.1. Projet éducatif</b> .....	<b>5</b>
<b>2.2. Projet pédagogique</b> .....	<b>5</b>
<b>2.3. Contrat d'objectif-Pacte pour un enseignement d'excellence</b> .....	<b>6</b>
<b>3. Projet d'établissement</b> .....	<b>7</b>
<b>3.1. Notre Projet d'établissement évolue</b> .....	<b>7</b>
LE PLAISIR D'APPRENDRE.....	7
LES OUTILS D'APPRENTISSAGE ET LA MISE EN VALEURS DES DONNS. ....	7
L'ENFANT CITOYEN.....	8
VIVRE EN CHRETIEN .....	9
<b>3.2. Projet 2019-2022</b> .....	<b>10</b>
Lexique : .....	10
3.2.1. LE PLAISIR D'APPRENDRE.....	11
3.2.2. LES OUTILS D'APPRENTISSAGES ET LA MISE EN VALEUR DES DONNS. ....	13
3.2.3. L'ENFANT CITOYEN .....	15
3.2.4. VIVRE EN CHRETIEN .....	17
LEXIQUE : .....	17
<b>4. Règlement d'Ordre Intérieur</b> .....	<b>18</b>
<b>4.1. Inscription</b> .....	<b>18</b>
<b>4.2. Conséquences de l'inscription</b> .....	<b>19</b>
<b>4.3. Organisation de l'école</b> .....	<b>19</b>
<b>4.4. Assurances</b> .....	<b>21</b>
<b>4.5. Sanctions</b> .....	<b>22</b>
<b>4.6. Divers</b> .....	<b>23</b>
<b>4.7. Dispositions finales</b> .....	<b>23</b>
<b>4.8. Gratuité de l'enseignement</b> .....	<b>24</b>
<b>4.9. Déclaration de protection à l'égard des données personnelles des élèves et des parents ou responsables légaux</b> .....	<b>25</b>
<b>5. Horaire</b> .....	<b>25</b>
<b>6. Administration</b> .....	<b>26</b>

<b>7. <i>Projet comptes</i></b> .....	<b>26</b>
<b>8. <i>Notes de frais</i></b> .....	<b>27</b>
<b>9. <i>Etude et garderie</i></b> .....	<b>29</b>
9.1. <i>Etude</i> :.....	29
9.2. <i>Garderie</i> :.....	29
<b>10. <i>Centre P.M.S</i></b> .....	<b>30</b>
<b>11. <i>Promotion de la Santé à l'école : PSE</i></b> .....	<b>32</b>
<b>12. <i>Education physique et natation</i></b> .....	<b>33</b>
<b>13. <i>Classes de dépaysement</i></b> .....	<b>33</b>
13.1. <i>Classes de neige et objectif 2021</i> .....	33
13.2. <i>Classes vertes 2021</i> .....	34
<b>14. <i>Congés scolaires</i></b> .....	<b>34</b>
<b>15. <i>Agenda</i></b> .....	<b>34</b>
<b>16. <i>Dates des bulletins</i></b> .....	<b>35</b>
<b>17. <i>Réunions d'accueil des parents : 19h et 19h30</i></b> .....	<b>35</b>
<b>18. <i>Journées pédagogiques</i></b> .....	<b>35</b>
<b>19. <i>Organigramme</i></b> .....	<b>36</b>
19.1. <i>Pouvoir Organisateur</i> .....	37
19.2. <i>Enseignants</i> .....	37
19.3. <i>Surveillants</i> .....	38
19.4. <i>Association des Parents</i> .....	38
19.5. <i>Comité des Fêtes</i> .....	38
19.6. <i>Communication Nouvelle et Vivante (Non Violente)</i> .....	39
19.7. <i>Bénévoles</i> .....	39
BIBLIOTHÈQUE : .....	39
RALLYE LECTURE : .....	39
ATELIER DE COUTURE .....	40
<b>20. <i>Lieux d'échanges de l'école</i></b> .....	<b>40</b>
20.1. <i>Conseil de Participation</i> .....	40
20.2. <i>Le Forum des élèves</i> .....	41
20.3. <i>Zéro déchet</i> .....	41
20.4. <i>Site internet de l'école</i> .....	42
<b>21. <i>Bus scolaire</i></b> .....	<b>42</b>
<b>22. <i>Communication internet</i></b> .....	<b>42</b>

# 1. Le mot de la directrice.

Chers parents, Madame, Monsieur,

Chers élèves,

L'année passée a été une année que nous pouvons qualifier d'extraordinaire, voire exceptionnelle, puisque celle-ci a été très perturbée durant le 3ème trimestre.

Ce COVID-19 a secoué, secoue notre quotidien...

Notre pays a traversé, traverse une situation sanitaire inquiétante dont la gestion est très difficile pour les enfants, les parents mais aussi toute l'équipe éducative et le personnel d'entretien de notre Collège.

Nous avons tous fait preuve de patience, de restrictions, d'adaptations, de compréhension, d'inquiétudes...

Je vous remercie toutes et tous pour votre compréhension, votre collaboration et votre implication.

Nous voici en septembre, la situation est favorable à une nouvelle organisation scolaire « normale » afin que chaque enfant puisse retrouver le chemin de l'école.

J'insiste sur la nécessité du rôle de l'école ! L'école fondamentale est un moyen obligatoire et utile pour instruire votre enfant. Elle est indispensable pour que votre enfant s'épanouisse et s'émancipe dans son cursus scolaire mais aussi son développement personnel.

Je voudrais aussi vous rassurer, chers parents, sur les compétences qui n'ont pas été vues... Votre enfant ne sera pas moins bien « formé », même si cette période d'inactivité a été longue.

Les compétences non vues seront abordées, construites dans la continuité de la scolarité de chaque enfant. Dans notre établissement scolaire, l'équipe éducative est professionnelle, consciente et responsable.

Tout sera mis en œuvre pour que chaque enfant s'épanouisse à son rythme. Je compte aussi sur vous, chers parents, pour collaborer avec les enseignants et la direction, dans les suivis qui devront, peut-être, être mis en œuvre pour votre enfant.

Nous sommes tous au poste pour les accueillir et commencer une nouvelle année scolaire 2020-2021.

Année 2020-2021, dans notre Collège, que nous proposes-tu ?

- Nous poursuivons les actions de notre Projet d'établissement 2019-2022 et de notre Contrat d'Objectifs (écrire, traitement de données et bien-être).
- Les élèves et l'équipe seront formés aux outils de la pensée visuelle.
- Tous ensemble pour le zéro déchet !
- Les élèves, dès l'accueil, seront éveillés aux langues.
- La troisième maternelle est obligatoire.
- Nos classes de dépassement, nos sorties, nos projets, nos rencontres.
- Et bien d'autres choses encore...

Que de beaux projets... Pas à pas, ensemble, nous construisons DEMAIN.



Pour terminer, je tiens, encore une fois, à vous remercier au nom du Pouvoir Organisateur, de l'équipe éducative et du personnel d'entretien, de la confiance que vous nous témoignez chaque année.

# Belle année



## 2. Projet éducatif-pédagogique

### 2.1. Projet éducatif

L'école fondamentale du Collège St-Etienne ne sépare pas l'éducation humaine de l'éducation chrétienne.

Une communauté éducative d'enseignement catholique est ouverte au monde respectant et cultivant les différences afin que rien d'humain ne lui soit étranger mais en même temps, elle se laisse interpeller par la personne du Christ et son message.

Sa visée pédagogique est l'éducation de la personne, équilibrant le développement physique, intellectuel et spirituel, la créativité et les exigences du savoir.

Ses principes demandent aux éducateurs, aux parents et aux enfants, une ouverture réelle sur les valeurs qui caractérisent le chrétien d'aujourd'hui, C'est-à-dire :

- ❖ Une attitude d'accueil, d'amour et de pardon qui reconnaîtra la richesse des différences sociales, culturelles et raciales.
- ❖ Un esprit de respect et de tolérance pour ce que vivent les autres dans leurs démarches positives et particulièrement dans le domaine de la spiritualité ou de la recherche d'un sens à la vie.
- ❖ Un climat de confiance et d'amitié permettant le travail en équipe et le développement harmonieux de la personne.
- ❖ Un souci d'engagement réel, une discipline personnelle, un esprit d'initiative constructive qui prennent en compte les contraintes de la vie communautaire.
- ❖ Une éducation à la liberté qui suppose la conscience du devoir.

### 2.2. Projet pédagogique

Afin de préparer l'enfant à vivre dans le monde qui l'entoure, d'y prendre une part active et d'y exercer sa responsabilité, l'école s'engage à développer :

- ❖ Une pédagogie globale qui s'adresse à la personnalité de l'enfant, à son savoir, son savoir-faire et son savoir-être.
- ❖ Une pédagogie active qui éveille et entretient le désir d'apprendre, qui suscite le sens social, qui cultive la disponibilité, l'adaptation et la volonté au changement et qui fait place à l'initiative et au travail autonome.
- ❖ Une pédagogie fonctionnelle qui développe l'esprit critique et qui vise à rendre l'enfant conscient du « pourquoi » de ce qu'il apprend.
- ❖ Une pédagogie interdisciplinaire qui donne un sens aux activités, pourvu qu'elles soient mises en relation, orientées vers un objectif précis.

- ❖ Une pédagogie différenciée qui permet de varier les méthodes et de construire une diversité des modes et des besoins d'apprentissage de l'enfant.

L'école veut faire progresser l'enfant en privilégiant sa réussite plutôt qu'en sanctionnant ses échecs. Les évaluations formatives et sommatives lui permettront de se structurer afin de réussir les évaluations certificatives de 2<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaire. La continuité des apprentissages en cycle permettra à l'élève de construire ses savoirs sur ce qu'il a déjà intégré précédemment.

Les parents et les éducateurs doivent être des adultes qui sont là pour aider les enfants à prendre leurs responsabilités et à se rendre maître de leurs activités.

Tous les membres de la communauté éducative s'engagent à adhérer à ce projet, à collaborer à sa réalisation et aux ajustements qu'il nécessite.

## **2.3. Contrat d'objectif-Pacte pour un enseignement d'excellence**

Nos 3 objectifs spécifiques déclinés en stratégies sont d'application de 2019 à 2025 et seront évalués 2 fois par an...

- 🌐 **Objectif spécifique 1** : Améliorer significativement les savoirs et compétences en *savoir écrire* pour tous les élèves.

Stratégie 1.1 : En développant la *production d'écrits*.

Stratégie 1.2 : En incluant *les outils numériques* au service de la production d'écrits.

- 🌐 **Objectif spécifique 2** : Améliorer les savoirs et compétences en *traitement de données* pour tous les élèves

Stratégie 2.1 : En améliorant la compréhension des *consignes*.

Stratégie 2.2 : En améliorant la compréhension dans le *traitement de données*.

Stratégie 2.3 : En créant des temps spécifiques au travail de la *logique*.

- 🌐 **Objectif spécifique 3** : Accroître les indices de bien-être et du climat scolaire dans la cour, la garderie, les toilettes, le couloir, les classes et les abords de l'école.

Stratégie 3.1 : En aménageant l'école.

Stratégie 3.2 : En développant la communication.

Stratégie 3.3 : En rendant les enfants autonomes et responsables.

Stratégie 3.4 : En prévenant la violence.

Stratégie 3.5 : En organisant un temps " temps mieux".

Stratégie 3.6 : En créant des outils numériques.

Le Délégué aux Contrats d'Objectifs (DCO) viendra évaluer nos objectifs en 2022 et en 2025.

## 3. Projet d'établissement

### 3.1. Notre Projet d'établissement évolue

Voici les objectifs **atteints** lors de nos projets d'établissement précédents et qui continuent à vivre comme bonnes habitudes de l'école.

#### LE PLAISIR D'APPRENDRE

Enrichir l'enfant par des éveils et des activités extérieures accessibles à tous.	2002/2003
Créer des échanges linguistiques.	2003/2004
Fréquenter la bibliothèque	2003/2004
Prendre possession des lieux communs	2003/2004
Apprendre le néerlandais : 2ème maternelle à 6ème primaire.	2004/2005
Echanges linguistiques (correspondance, rencontres, ...).	2007/2008
Enrichir l'enfant par des activités extérieures (théâtre, ...).	2006/2007
Promouvoir la mise en valeur des travaux des élèves par des expositions.	2009/2010
Réaliser des chronos en mathématiques.	2009/2010
Enrichir le vocabulaire en expression orale et écrite	2011/2012
Faire appel ou rencontrer des personnes ressources	2012/2013
Manipulations au service de la numération	2011/2012
des grandeurs	2012/2013
des solides et figures	2013/2014
des liens logiques	2014/2015
Aménager le centre de documentation et permettre aux élèves de le fréquenter	2015/2016
Développer des compétences en savoir écouter	2015/2016
Gérer des situations concrètes de la vie quotidienne	2015/2016
Définir et mettre en valeur des thématiques artistiques ou culturelles : « L'enfant fait son cinéma »	2012
- Rythme et musique	2013
- L'expo des talents	2014
- Histoire de l'école	2015
- Créer et inventer	2016
- Parcours d'artistes	2017
- Comédie musicale	2018
- « Chacun sa plume »	2019
Travail bien fait grâce à la comédie musicale	2017/2018

#### LES OUTILS D'APPRENTISSAGE ET LA MISE EN VALEURS DES DONNS.

Favoriser les passages de cycle dans l'école.	1. 2003/2004
---	--------------

Construire sa méthode de travail.	2.	2004/2005
Elaborer une pédagogie du défi.	3.	2004/2005
Structurer les documents.	4.	2004/2005
Animation pour les 6 <sup>èmes</sup> primaires avec titulaires, PMS,...	5.	2006/2007
Mettre en place des outils de continuité : synthèses, docimologie, ...	6.	2008/2009
Mettre en place des actions de remédiation et de dépassement	7.	2012/2013
Programmer son travail à domicile : 6/8 : trouver les bons outils pour le réaliser 8/10 : apprendre à organiser son travail à court terme 10/12 : organiser son travail à long terme	8.	2014/2015 2014/2015 2014/2015
Autonomie : en maternelle, l'enfant à l'honneur		2015/2016
Autonomie: 10/12 : - apprendre à étudier seul (cahier d'étude)		2015/2016
En maternelle, donner l'occasion à chaque enfant, pendant une semaine, d'être au centre de la classe. (Enfant à l'honneur)		2015/2016

### **L'ENFANT CITOYEN**

Installer le projet du bonhomme dans chaque classe.	9.	2002/2003
Faire vivre le carnet de courtoisie.	10.	2003/2004
Cibler les mots d'ordre sur 2 jours par mois et évaluer	11.	2005/2006
Communiquer avec les acteurs : fascicule, ...	12.	2005/2006
Communiquer entre les parents grâce à l'internet.	13.	2005/2006
Qualité de vie d'un enfant : le sommeil 05, le petit déjeuner 06, les collations 07, la respiration 08.	14.	2005/2008
Poursuivre les dialogues auto-éducatifs : conseil de classe		2012/2013
Chasse aux gaspillages (eau, portes, lumière)		2013/2014



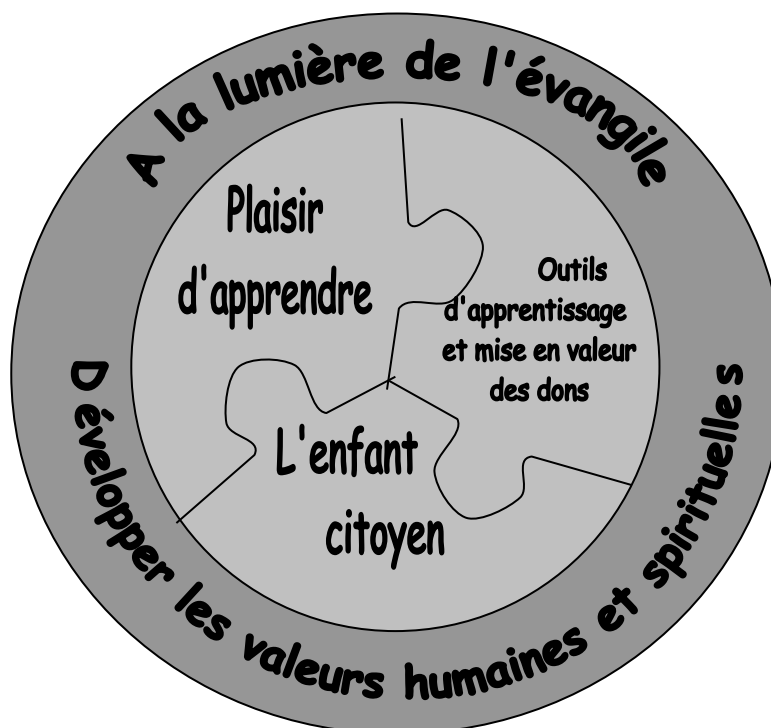
## **VIVRE EN CHRETIEN**

A la lumière du Christ, des valeurs humaines et spirituelles, le Pouvoir Organisateur, les enseignants et les parents veilleront à faire découvrir la richesse de l'autre dans sa différence.	2002/2010
---	-----------

## **3.2. Projet 2019-2022**

Ce nouveau projet d'établissement a été construit durant l'année 2019-2020 par le Conseil de Participation (parents, enseignants, P.O.). Il est d'application de septembre 2019 à juin 2022 et évalué 2 fois par an...

***C'est notre fil rouge!***



### **Lexique :**

**CoB** : contrat d'objectifs,

**OSSA 1** (Objectif Spécifique Stratégies Actions 1) : écrire,

**OSSA 2** (Objectif Spécifique Stratégies Actions 2) : bien-être,

**OSSA 3** (Objectif Spécifique Stratégies Actions 3) : traitement de données,

**MEGA** : Mon Engagement pour Garantir l'Avenir

**TICE** : Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement

### 3.2.1. LE PLAISIR D'APPRENDRE

#### 3.2.1.1. Un cadre de vie riche en curiosité pour l'enfant

A)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Employer les multimédias présents dans l'école (dresser la liste des biens ; établir une grille d'utilisation et de personnes ressources) <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2,5 – 8</li> <li>▪ 8 – 12</li> </ul> </li> <li>- Utiliser les multimédias comme plus-value (pédagogie active)</li> <li>- Rendre le multimédia attrayant dans le cadre des apprentissages</li> <li>- Exploiter la bibliothèque de notre école</li> </ul>	<p>A poursuivre A poursuivre 06/2022</p> <p>06/2022</p>	<p>CoB CoB</p>
B)	Mettre en valeur les espaces verts, les lieux de travail et les endroits de passage	A poursuivre	CoB OSSA2
C)	Utiliser les compétences de toute personne susceptible d'enrichir les activités scolaires en suscitant la collaboration entre les enseignants et les parents. (MEGA, Croix Rouge, etc...)	A poursuivre	
D)	Proposer des activités gratuites et différentes sur le temps de midi : jeux de société, jeux de coopération (la CNV), contes, anciens jeux de cour, bibliothèque ouverte (responsabilité de l'A.P.)	A poursuivre	CoB OSSA2
E)	Mettre l'élève en éveil : s'interroger sur son cadre de vie Participer aux sorties et séjours pédagogiques	A poursuivre A poursuivre	
F)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer les compétences techniques, informationnelles et sociales en éducation médias, aux multimédias <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2,5 – 8</li> <li>▪ 8 – 12</li> </ul> </li> </ul>	<p>06/2022 06/2021</p>	
G)	Favoriser le passage d'une année à l'autre en mettant en place des présentations par les élèves des points forts de leur classe	06/2022	

#### 3.2.1.2. Mettre la langue française à l'honneur

A)	Développer la lecture : vitesse, anticipation, compréhension, choix, plaisir, ... grâce au rallye-lecture, à la bibliothèque, ...		
B)	Donner le goût et le plaisir de l'expression écrite grâce à un journal et une page « expression » sur le site de l'école	A poursuivre	CoB OSSA1
C)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travailler la compréhension des consignes : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ orales</li> <li>▪ écrites</li> </ul> </li> </ul>	<p>06/2021 06/2022</p>	CoB OSSA3
D)	Apprendre à lire entre les lignes, à dégager le sens implicite d'un texte (inférence)	06/2024	

#### 3.2.1.3. Développer l'esprit mathématique

A)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Défis mathématiques <ul style="list-style-type: none"> <li>• Liens logiques</li> </ul> </li> </ul>	A poursuivre	
----	---	--------------	--

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Traitement de données</li> <li>• Nombres</li> <li>• Grandeurs</li> <li>• Solides et figures</li> </ul>	06/2022 A poursuivre A poursuivre A poursuivre	CoB OSSA3
B)	Estimer ses réponses	A poursuivre	
C)	Utiliser la terminologie adéquate	A poursuivre	

#### 3.2.1.4. Eveil et esprit scientifique

A)	Promouvoir l'esprit scientifique, mettre l'élève en situation de construire ses hypothèses lors d'expériences et lui apprendre à valider ses résultats.	06/2021	
B)	Organiser des sorties « découvertes » pédagogiques et des séjours pédagogiques « découvertes » en lien avec les apprentissages		
C)	Participer aux classes de dépaysement	A poursuivre	
D)	Découvrir le patrimoine local	A poursuivre	
E)	Transférer ses apprentissages dans d'autres situations	A poursuivre	

#### 3.2.1.5. Néerlandais- Eveil aux langues

A)	Rencontrer la culture néerlandophone (sorties scolaires, livres, échanges linguistiques, correspondances, recettes)	
B)	Pratiquer au maximum le néerlandais oralement	
C)	Favoriser la compréhension à l'audition au 10/12	
D)	Renforcer l'apprentissage de la prononciation et sensibiliser à l'audition de la langue par : - le biais de la chanson - les dialogues - les échanges via les TICE	A poursuivre A poursuivre 06/2022

#### 3.2.1.6. Valorisation du sport à l'école

##### A) Lors des activités de psychomotricité en maternelles

Développer : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le goût du mouvement</li> <li>➤ Le plaisir de l'action motrice</li> <li>➤ La structuration spatiale</li> <li>➤ Le décloisonnement corporel</li> <li>➤ La psychomotricité relationnelle</li> </ul>	A poursuivre
---	--------------

## B) Lors des activités d'éducation physique

<p>Valoriser le développement corporel de l'enfant pour favoriser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le développement de son capital-santé</li> <li>➤ La prise de conscience d'une hygiène de vie</li> <li>➤ La confiance en soi et l'épanouissement</li> <li>➤ Le goût d'une pratique sportive régulière</li> <li>➤ Le sens de l'effort (le dépassement de soi)</li> </ul> <p>Valoriser l'esprit d'équipe, de collaboration, relationnel et sportif au travers des différentes activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• J.O. (Tokyo 2020 et Paris 2024)</li> <li>• Coupe du monde foot (2022) -rugby (2023)</li> <li>• Marche parrainée</li> <li>• Journée sportive</li> <li>• Cross</li> <li>• Triathlon en 6<sup>ème</sup></li> <li>• Activités ponctuelles</li> </ul>	<p>06/2021 06/2021 06/2021 06/2021 06/2022</p> <p>A poursuivre</p> <p>06/2020-06/2024 06/2022– 06/2023 A poursuivre 06/2021 A poursuivre 06/2020 A poursuivre</p>
---	---

### 3.2.1.7. Projets culturels et artistiques

<p>Développer la créativité, le goût du beau Définir et mettre en valeur une thématique artistique et/ou culturelle commune par année scolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- « Bougeons... Pas à Pas »</li> <li>- « Et demain... »</li> </ul>	<p>06/2020 06/2021</p>
--	----------------------------

### 3.2.1.8. Développer le sens du travail bien fait

- L'écriture, la plume de l'artiste, ...		CoB OSSA 1
--	--	---------------

## 3.2.2. LES OUTILS D'APPRENTISSAGES ET LA MISE EN VALEUR DES DONNS.

### 3.2.2.1. Apprendre à apprendre

A)	Assurer la formation en gestion mentale de l'ensemble de l'équipe pédagogique (co développement et formation)	
B)	<p>Pour les enfants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Comprendre ce qui est à apprendre</li> <li>➤ Comprendre pourquoi on apprend (objectif de l'apprentissage)</li> <li>➤ Découvrir différentes manières d'apprendre et d'exploiter ses forces et ses limites dans sa méthode de travail (2,5 -10)</li> </ul>	<p>A poursuivre</p> <p>A poursuivre</p> <p>06/2021</p>
C)	Pour les parents : être <b>informés</b> sur la gestion mentale pour accompagner son enfant	Premier trimestre

### 3.2.2.2. Autonomie

Dans un environnement favorable, grâce à un climat de confiance, l'enfant construira son autonomie pour devenir progressivement auteur et responsable de ses apprentissages, de ses comportements, à l'école, comme à la maison.

A)	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Penser à son matériel,</li><li>➤ Se déplacer dans un cadre organisé (définir les différentes balises espace/temps)</li><li>➤ Se prendre en charge au quotidien (gérer son matériel scolaire et ses affaires personnelles, hygiène, ...)</li><li>➤ Se rendre compte de ses richesses et limites (autoévaluation) :<ul style="list-style-type: none"><li>- 5-8 : via les bulletins, le respect mutuel et une échelle d'évaluation du comportement</li></ul></li></ul>	A poursuivre A poursuivre  06/2021  A poursuivre
B)	En maternelle, <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Cahier d'autonomie par trimestre (2<sup>ème</sup> &amp; 3<sup>ème</sup> maternelles)</li></ul>	A poursuivre
C)	En primaire, <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Planifier ses tâches et gérer son temps de manière enrichissante</li></ul>	A poursuivre
D)	Programmer son travail à domicile : <ul style="list-style-type: none"><li>- Transmettre une information à la maison</li><li>- Apprendre à travailler seul</li></ul>	A poursuivre A poursuivre
E)	Gérer son temps pour construire les étapes de sa journée avec sérénité	12/2019

### 3.2.2.3. Remédiation et dépassement (différencier)

A)	- Mettre en place des groupes de besoins en maternelle et en primaire	A poursuivre
B)	Proposer des activités de natures et/ou de niveaux différenciés	A poursuivre

### 3.2.2.4. Construire la confiance en ses moyens

A)	Présenter un sujet personnel (expositions, élocutions, devoir libre, ...) en utilisant différents supports dont le multimédia	A poursuivre
----	---	--------------

### 3.2.2.5. Franchir les tremplins

A)	<p>Assurer les tremplins maternelle, primaire et secondaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les activités en inter-cycle</li> <li>➤ Les échanges de fin d'année</li> <li>➤ Les changements de cours de récréation, en fonction des besoins :</li> </ul> <p>Maternelle-primaire Primaire-secondaire</p>	<p>A poursuivre</p> <p>06/2021</p>
B)	<p>-Assurer le tremplin vers le secondaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réunion informative pour les parents de 5<sup>ème</sup> année.</li> <li>➤ Matinée de vie au secondaire pour les élèves de 6<sup>ème</sup> avec la collaboration des professeurs du secondaire.</li> </ul> <p>- Assurer des rencontres entre les enseignants du fondamental et les enseignants de secondaire</p>	<p>A poursuivre</p> <p>A poursuivre</p> <p>A poursuivre</p>

### 3.2.3. **L'ENFANT CITOYEN**

#### 3.2.3.1. Apprendre à devenir responsable

L'équipe pédagogique a choisi un thème par mois pendant 3 ans (cycle). Chaque classe adaptera le sujet aux réalités des élèves. Les parents, par le biais du calendrier et d'un rappel mensuel, s'intéresseront aux « mots d'ordre » et tenteront de les faire vivre à la maison.

A)	Carnet de courtoisie contenant les mots d'ordre à préparer à la maison comme à l'école (hygiène, responsabilité, respect, autonomie, ...)	
B)	Règlements et charte de classe : 5 valeurs identifiées (responsabilité, respect, autonomie, ...)	<p>CoB</p> <p>OSSA 2</p>

#### 3.2.3.2. Se connaître pour communiquer

<p>Poursuivre le projet de sensibilisation à la communication non-violente (baptisée au sein de l'école, « Communication Nouvelle et Vivante » C.N.V.)</p> <p>Des actions ponctuelles sont proposées par les membres de la cellule CNV.</p> <p>Le Conseil de Participation via les instances qu'il représente (PO, parents, enseignants) apporte tout le soutien actif et financier nécessaire à ce projet.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Information donnée à la rentrée lors des réunions de parents et en cours d'année (journal de l'école, site internet,...) à propos de la mise en place du projet et des actions CNV au sein de l'école</li> <li>2. Journée CNV : ateliers sur un thème : écoute, différence, coopération</li> <li>3. Conférence bisannuelle</li> <li>4. Pour ceux qui veulent aller plus loin et s'engager activement, des formations sont proposées</li> <li>5. Animations ludiques adaptées à chaque âge</li> <li>6. Projet et exploitation du bonhomme et de la girafe dans chaque classe</li> <li>7. Formation d'enfants médiateurs en 10/12</li> <li>8. Apprentissage des jeux de cour</li> </ol> <p>Evaluation de la mise en place du projet et nouvelles formations adaptées aux besoins</p>	
--	--

	CoB OSSA 2
--	------------

### 3.2.3.3. Communiquer

A)	Poursuivre les dialogues auto-éducatifs : - Forum des élèves (8-12)	A poursuivre	
	- Conseil communal des enfants (9-12)		
B)	Etablir la communication entre les différentes implantations de notre collège (section fondamentale et les 2 sites du secondaire)	A poursuivre	
C)	Faire vivre le site internet de l'école (agenda, ...) - ajouter certains documents utiles (listes de matériel, ...) - développer les traces laissées par les élèves (expression, néerlandais, ...)	A poursuivre 06/2022	CoB OSSA 1

### 3.2.3.4. Respecter

A)	<u>Être à l'écoute de son corps</u> En cycle ou en école, en lien avec l'Association des parents, des projets visant la santé seront construits et traités sur 2 ans, avec des partenaires extérieurs. ➤ Collation saine (jour du fruit) ➤ Favoriser le bien-être de chacun	A poursuivre	CoB OSSA2
B)	<u>Respecter son environnement</u> -Favoriser les projets et les activités en relation avec le respect de l'environnement (ramassage et tri des déchets, ...) dans nos classes, dans les cours de récréations et aux alentours de notre école - Sensibiliser les élèves aux gaspillages (des énergies, de l'eau, de la nourriture, ...) en les rendant responsables par des petits gestes à adopter au quotidien	A poursuivre  A poursuivre	
C)	<u>Accueillir l'autre dans sa différence</u>		

### 3.2.3.5. Devenir responsable

	Je suis un élève éco-responsable (Zéro déchet) ... Une famille éco-responsable... une école éco-responsable	06/2021
--	---	---------



### 3.2.3.6. Aménagements de notre école

A)	Aménager les espaces intérieurs et extérieurs	CoB OSSA 2
B)	Aménager les espaces extérieurs : - création d'un potager en collaboration avec le secondaire - création d'un espace vert pour le cours d'éducation physique - aménagement de la bande de terre de la cour primaire	CoB OSSA 2

### 3.2.4. VIVRE EN CHRETIEN

#### 3.2.4.1. Animation pastorale dans l'école

- Etablir une unité dans le programme.
- Vivre des célébrations religieuses lors des temps forts de l'année, en privilégiant les cycles et en construisant un fil rouge (thème pour l'année).
- Faire vivre un coin religieux dans chaque bâtiment et en classe.
- Faire progresser l'animation pastorale par la rencontre de personnes ressources.
- Apprendre à se recueillir et à respecter l'autre dans son silence.
- Faire grandir, chaque jour, les valeurs du projet éducatif.

#### 3.2.4.2. Dans la communauté des Chrétiens

- Découvrir l'église ; expliquer et apprendre à respecter le rituel.
- Participer à une action caritative ou à un projet humanitaire.
- Etablir un lien étroit avec la paroisse.

### LEXIQUE :

- Anticipation : En lecture, cela permet à l'élève, sans devoir tout lire, d'aller chercher l'information là où elle se trouve.
- Cognitif : C'est la faculté de raisonner, de juger.
- Emulation : Faire progresser l'élève par rapport à ce qu'il sait faire et pas par rapport aux autres.
- Gestion mentale : Permettre à l'élève de comprendre comment il fonctionne quand il apprend pour se construire une méthode de travail efficace.
- Remédiation : Permettre d'offrir une aide à l'élève qui n'a pas compris.
- Différencier : Permettre, au vu des différences, de répondre aux besoins de remédiation ou de dépassement de l'élève.
- Docimologie : C'est la science de l'évaluation en pédagogie. L'outil qui nous permet d'évaluer votre enfant pour le faire progresser.
- 3 implantations : Le Collège se compose de 3 parties : le fondamental (avenue des Prisonniers de Guerre, 42), le secondaire à Court-St-Etienne (avenue des Prisonniers de Guerre, 36) et le secondaire à Mont-St-Guibert (rue des Hayeffes).

## 4. Règlement d'Ordre Intérieur

En relation étroite avec les projets éducatifs, pédagogique et d'établissement, le règlement d'ordre intérieur organise les conditions de vie en commun et définit les règles qui permettent à tous les partenaires de l'école de se situer.

Le Pouvoir Organisateur du Collège Saint-Etienne A.S.B.L. dont le siège se situe Avenue des Prisonniers de Guerre, 36 à Court-St-Etienne déclare que l'école appartient à l'enseignement confessionnel et plus précisément à l'enseignement catholique.

Notre école fait partie de l'Entité BW3 qui regroupe 21 écoles libres de la région : 4 à Ottignies, 1 à Mont-St-Guibert, 2 à Genappe, 1 à Bousval, 1 à Sart-Dames-Avelines, 2 à Chastre, 1 à Perwez, 1 à Malèves-Ste-Marie, 1 à Huppaye, 2 à Jodoigne, 2 à Orp et 3 écoles d'enseignement spécialisé.

### **4.1. Inscription**

Toute demande d'inscription d'un élève émane des parents, de la personne légalement responsable.

Elle peut également émaner d'une personne qui assure la garde d'un mineur, pour autant que celle-ci puisse se prévaloir d'un mandat express d'une des personnes visées à l'alinéa 1 ou d'un document administratif officiel établissant à suffisance son droit de garde (art.3 de la loi du 29/06/83 sur l'obligation scolaire).

Pour des raisons exceptionnelles et motivées, soumises à l'appréciation du chef d'établissement, l'inscription peut être prise jusqu'au 15 septembre. Au-delà de cette date, seul le Ministre peut accorder une dérogation à l'élève qui, pour des raisons exceptionnelles et motivées, n'est pas régulièrement inscrit dans un établissement d'enseignement.

Avant l'inscription, l'élève et ses parents ont pu prendre connaissance des documents suivants :

- Le projet éducatif et pédagogique du Pouvoir Organisateur,
- Le projet d'établissement
- Le règlement d'ordre intérieur.

A l'inscription, les parents doivent fournir une composition de famille délivrée par leur commune de domiciliation.

Par l'inscription de l'élève dans l'établissement, les parents et l'élève en acceptent le projet éducatif, le projet pédagogique, le projet d'établissement et les règlements. (cfr Articles 76 et 79 du décret missions du 24 juillet 97)

La direction du Collège St-Etienne est seule habilitée à confirmer les inscriptions. Celles-ci peuvent être clôturées avant le premier jour ouvrable du mois de septembre pour manque de place.

Nul n'est admis comme élève régulier, s'il ne satisfait pas aux conditions fixées par les dispositions légales, décrétales, réglementaires, fixées en la matière.

L'élève n'acquiert la qualité d'élève régulièrement inscrit dans l'établissement que lorsque son dossier administratif est complet.

L'élève inscrit régulièrement le demeure jusqu'à la fin de sa scolarité, sauf :

- lorsque l'exclusion de l'élève est prononcée dans le respect des procédures légales,
- lorsque les parents ont fait part à la direction de leur décision de retirer l'enfant de l'établissement,
- lorsque l'élève n'est pas présent à la rentrée scolaire, sans justification aucune.

Au cas où les parents auraient un comportement marquant le refus d'adhérer à l'un ou l'autre des différents projets et règlements repris ci-dessus, la direction se réserve le droit de refuser l'inscription ou la réinscription de l'élève, l'année suivante. (Cfr Articles 76 et 91 du décret missions du 24 juillet 97)

Sauf en cas de déménagement ou cas particulier, tout changement d'école est interdit par la loi après le 15 septembre en classe de primaire et dès le premier jour de classe en maternelle. Avant tout départ, les parents doivent demander à la direction les formulaires de changement d'école.

## **4.2. Conséquences de l'inscription**

### **Présence à l'école**

L'élève est tenu de participer à tous les cours (y compris le cours de natation) et activités pédagogiques. Toute dispense éventuelle ne peut être accordée que par la direction après demande dûment justifiée.

Sous la conduite et le contrôle des enseignants, les élèves tiennent un journal de classe mentionnant, de façon succincte mais complète, les tâches qui lui sont imposées à domicile. Les parents exerceront un contrôle en vérifiant chaque jour le journal de classe et en parafant le jour-même toute communication.

Par le seul fait de la fréquentation de l'établissement par l'élève, ses parents s'engagent à s'acquitter des frais scolaires assumés par l'établissement dans le respect des dispositions décrétales en la matière. (Cfr Article 100 du décret missions du 24 juillet 97)

### **Les absences**

**Toute absence doit être justifiée de la 3<sup>ème</sup> maternelle à la 6<sup>ème</sup> primaire.**

Les seuls motifs légitimes d'absence sont les suivants :

- L'indisposition ou la maladie de l'élève (un certificat doit être joint si l'absence dépasse 2 jours),
- Le décès d'un parent ou d'un allié à l'enfant jusqu'au 4<sup>ème</sup> degré,
- Un cas de force majeure ou des circonstances exceptionnelles appréciées par le chef d'établissement.

Toute absence pour d'autres motifs sera considérée comme non justifiée (circulaire ministérielle du 19 avril 95). Ainsi, seront considérées comme non justifiées les absences pour fêtes non fixées au calendrier de la Communauté française, anticipation ou prolongation de congés officiels. Dans ce cas, nous prévenons l'inspection qui vous transmettra une lettre rappelant les obligations scolaires. **Après 9 demi-jours d'absences injustifiées, le Service du Droit à l'instruction sera prévenu dès le 5<sup>ème</sup> jour scolaire ouvrable suivant ces 9 demi-jours.**

A l'école primaire, tout retard non justifié sera notifié au journal de classe et à partir du 3<sup>ème</sup> retard pendant le même trimestre, l'élève sera passible d'une retenue après 15h30 ou le mercredi.

## **4.3. Organisation de l'école**

## Ouverture de l'école

L'école est ouverte le matin dès **7h00** Avenue des Prisonniers de Guerre, 42. Une garderie est assurée le matin et le soir jusqu'à 18h au plus tard.

Une étude est organisée pour les élèves primaires les lundis, mardis et jeudis de 15h45 à 16h45.

Les parents veilleront à respecter les heures d'ouverture et de fermeture de

l'école. En dehors de ces heures, les enfants ne sont pas sous la responsabilité de l'école.

## Organisation des déplacements

- ❖ Les parents, qui viennent prendre leur(s) enfant(s) à la sortie des classes, attendent devant les grilles afin de permettre une sortie des enfants dans de bonnes conditions.
- ❖ Sans autorisation spéciale, aucun enfant seul ne peut sortir de l'école (Un mot écrit est le meilleur moyen d'information et de vérification pour les surveillants).
- ❖ Les parents n'accompagnent pas leur(s) enfant(s) dans les couloirs, exception faite, le matin de 8h20 à 8h45, s'il s'agit d'accueil, de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> maternelles.
- ❖ Les élèves de 3<sup>ème</sup> maternelle et les primaires se rangent dans leur cour respective avant de rentrer en classe avec l'enseignant(e). Les parents ne rentrent pas dans la cour.
- ❖ L'accès aux locaux de classe est strictement interdit aux parents pendant les heures de cours sauf autorisation de la direction et il doit y avoir un motif sérieux et impérieux pour demander à rencontrer un enseignant pendant les heures de cours. Les parents peuvent les contacter sur rendez-vous via le journal de classe par exemple.
- ❖ Il est instamment demandé de ne pas venir rechercher, après les cours, quelque objet oublié en classe ; il n'y a pas de préposé aux distraits !
- ❖ Les enfants qui dînent à l'école ne peuvent pas sortir pendant le temps de midi. Les repas en dehors de l'école, sans surveillance ou chez des condisciples sont interdits sans autorisation écrite des parents. Pour leur sécurité, toute infraction à cet article sera sévèrement sanctionnée. Tout départ inhabituel de l'école doit être demandé par écrit au titulaire, téléphoné au bureau de la direction.
- ❖ Les enfants qui retournent dîner chez eux doivent avoir une autorisation écrite, valable pour l'année éventuellement.

## Récréations

- ❖ Les élèves ne doivent pas se trouver à l'intérieur des bâtiments pendant les récréations et le temps de midi sauf autorisation d'un enseignant.
- ❖ Les jeux de ballons ne sont autorisés qu'à certaines conditions déterminées par les enseignants : les ballons en cuir sont interdits en dehors des cours de gym.
- ❖ Les jeux de la cour du bas sont réservés aux enfants de l'école maternelle. Seules, des balles en mousse y seront utilisées.
- ❖ Il est interdit d'apporter des objets de valeur, dangereux, GSM, baladeurs, couteaux ou canifs, jeux électroniques en tout genre en dehors des permissions occasionnelles précisées par le titulaire. Préférez les jeux calmes et sans risque. L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou détérioration de ces objets apportés illicitement.
- ❖ Les chewing-gum ne sont pas autorisés dans les cours et bâtiments.

## Activités extra-scolaires

Toute activité extra-scolaire organisée par l'école dans un but pédagogique est obligatoire (classes de neige, ...). Elle s'inscrit dans le projet de l'école.

## Le sens de la vie en commun

Les élèves, comme les personnes chargées de leur éducation mettront un point d'honneur à veiller au respect de l'autre par des attitudes et des propos corrects. Ils veilleront à être polis à l'égard d'autrui et seront heureux de rendre service. Ils respecteront les consignes données et le calme dans les déplacements.

## Tenue et santé

Les parents veilleront à ce que leur(s) enfant(s) ai(en)t une tenue correcte et une bonne hygiène corporelle. Les poux font malheureusement partie des risques à l'école ; il est donc souhaitable de vérifier régulièrement les cheveux des enfants et de les traiter immédiatement s'il y a lieu, en n'oubliant pas vêtements et literie.

Un enfant malade ne peut suivre les cours à l'école avec efficacité ; ses parents le garderont à la maison afin qu'il guérisse et ne contamine pas ses petits camarades. L'école ne peut ni assurer le service d'infirmerie ni donner des médicaments.

## Respect des lieux et du matériel

Les élèves doivent respecter les lieux où ils vivent et le matériel mis à leur disposition. Toute détérioration volontaire sera sanctionnée selon la gravité et une participation aux frais sera demandée aux parents pour les réparations éventuelles qu'elle pourrait entraîner.

## **4.4. Assurances**

Tout accident, quelle qu'en soit la nature, dont est victime un élève dans le cadre d'une activité scolaire, doit être signalé, dans les meilleurs délais auprès du titulaire ou de la direction.

Le Pouvoir Organisateur a souscrit des polices collectives d'assurance scolaire qui couvrent deux volets :

- l'assurance responsabilité civile et
- l'assurance couvrant les accidents corporels survenus à l'assuré.

Par assuré, il a lieu d'entendre :

- ❖ Les différents membres du Pouvoir Organisateur
- ❖ La direction
- ❖ Les membres du personnel
- ❖ Les élèves
- ❖ Les parents ou toute personne bénévole ayant la garde de l'enfant dans le cadre d'une activité scolaire.

Par tiers, il y a lieu d'entendre toute autre personne que le preneur d'assurance et le Pouvoir Organisateur.

La responsabilité civile que les assurés pourraient encourir sur le chemin de l'école n'est pas couverte

L'assurance « accident » couvre les accidents corporels survenus à l'assuré à concurrence des montants fixés dans le contrat d'assurance. L'assurance couvre les frais médicaux, l'invalidité permanente et le décès.

Pour être couvert par l'assurance sur le chemin de l'école (comme piéton), l'élève doit venir à l'école et rentrer chez lui par le chemin le plus court.

Les dégâts occasionnés aux vêtements ne sont pas remboursés par l'assurance de l'école. Les vols et le bris des lunettes ne sont pas couverts.

## **4.5. Sanctions**

Les sanctions prévues au Collège Saint-Etienne sont par ordre croissant :

- La remarque orale.
- La remarque au journal de classe signée par les parents.
- La confiscation d'objets non appropriés.
- Le travail supplémentaire.
- L'exclusion du cours, qui sanctionne un comportement entravant le bon déroulement du cours. Dans ce cas, l'élève doit être dans une autre classe ou auprès de la direction (ou un autre surveillant).
- La retenue, laquelle sanctionne entre autres trois remarques de même nature au journal de classe, un acte de déprédation, une attitude grave vis à vis d'un condisciple ou d'un membre du personnel.
- L'exclusion provisoire, laquelle sanctionne entre autres
  - la répétition d'un fait semblable à ceux sanctionnés par des retenues,
  - une fugue,
  - un acte d'indiscipline ou un comportement portant gravement atteinte à la communauté ou à ses personnes. Selon la gravité ou la répétition des faits, les exclusions provisoires peuvent être portées à 2 ou 3 jours ; l'exclusion provisoire de l'établissement ou d'un cours ne peut, dans le courant d'une année scolaire, excéder 12 demi-journées.
- L'exclusion définitive ou la non-réinscription, en référence au décret du 24 juillet 97 qui détermine les modalités d'exclusion définitive et la non-réinscription. Celles-ci peuvent être prononcées dans le cas où :

- l'élève porte atteinte à l'intégrité physique, psychologique ou morale d'un membre du personnel ou d'un élève.
- l'élève exerce sciemment et de manière répétée sur un autre élève ou un membre du personnel de l'établissement une pression psychologique insupportable, par menaces, insultes, injures, calomnies ou diffamation.
- l'élève compromet gravement l'organisation de l'établissement ou lui fait subir un préjudice matériel ou moral grave.
- l'élève rackette un autre élève de l'établissement.
- L'élève produit tout acte de violence sexuelle à l'encontre d'un élève ou d'un membre du personnel de l'établissement.
- La détention ou l'usage d'une arme.
- Les absences injustifiées peuvent déterminer une non-réinscription.

Les modalités d'exclusion définitives prévoient l'envoi d'une lettre recommandée et une rencontre avec les parents au plus tôt le quatrième jour ouvrable qui suit la notification. Si la gravité des faits le justifie, la direction peut écarter provisoirement l'élève de l'établissement pendant la durée de la procédure de renvoi. Un recours est possible si les parents le souhaitent et sera introduit auprès du Conseil d'Administration du Pouvoir Organisateur. L'introduction d'un recours n'est pas suspensive de la décision d'exclusion.

## **4.6. Divers**

Il est demandé de marquer les vêtements ou objets appartenant à l'enfant. Il existe un endroit pour les objets perdus à l'entrée du bâtiment (2 armoires).

A la fin de chaque trimestre, une exposition d'objets perdus est organisée.

Tout objet non réclamé sera donné à une œuvre de bienfaisance.

La distribution de documents extérieurs à l'école ainsi que l'apposition d'affiches doivent faire l'objet d'une demande auprès de la direction.

### **Stationnement.**

Sur l'avis de la police locale, les parents sont invités à respecter le dépose-minute et à favoriser un écoulement rapide de la circulation.

Il n'est ni permis de stationner en double file ni juste devant l'entrée du bâtiment (les entrées doivent toujours rester libres en cas de secours d'urgence) **y compris le passage latéral côté Ravel (passage des pompiers).**

On peut s'arrêter un court moment, le temps nécessaire pour déposer ou embarquer son (ses) enfant(s). Pour la sécurité des enfants, il est demandé aux parents de rouler lentement dans l'avenue des Prisonniers de Guerre.

Deux emplacements plus larges sur le parking sont strictement réservés aux personnes ayant un problème de mobilité. **Vous pouvez stationner sur le parking du secondaire au n°36 mais ne pas y laisser votre voiture pendant toute la journée.** Il est interdit de laisser sa voiture sur le parking « Proximus -Belgacom ».

## **4.7. Dispositions finales**

Le présent règlement d'ordre intérieur ne dispense pas les élèves, leurs parents ou la personne responsable, de se conformer aux textes légaux, règlements et instructions administratives qui les concernent, ainsi qu'à toute note ou recommandation émanant de l'établissement.

## 4.8. Gratuité de l'enseignement

### ARTICLE 100 DU DECRET « MISSIONS » DU 24 JUILLET 1997

Année scolaire d'application	Octroi de la subvention « gratuité »				Respect des plafonds « maternel »			
	M1 EO	M2 EO	M3 EO	M ES	M1 EO	M2 EO	M3 EO	M ES
2019-2020	✓	✗	✗	✓	✓	✗	✗	✓
2020-2021	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✗	✓
2021-2022	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

§ 1er. Des dotations et des subventions de fonctionnement annuelles et forfaitaires sont accordées pour couvrir les frais afférents au fonctionnement et à l'équipement des écoles, et à la distribution gratuite de manuels et de fournitures scolaires aux élèves soumis à l'obligation scolaire.

En outre, dans l'enseignement maternel ordinaire et spécialisé, il est octroyé aux écoles organisées ou subventionnées un montant forfaitaire de 50 euros par élève

inscrit, affecté spécifiquement aux frais et fournitures scolaires. Ce montant vise prioritairement l'achat des fournitures scolaires définies comme étant tous les matériels nécessaires à l'atteinte des compétences de base telles que définies dans les socles de compétences initiales de la Communauté française. Ce montant peut également couvrir les frais scolaires liés à l'organisation d'activités scolaires ou de séjours pédagogiques avec nuitée(s). Ce montant est versé chaque année au mois de mars. Il est calculé sur la base du nombre d'élèves régulièrement inscrits dans l'école à la date du 30 septembre de l'année précédente, multiplié par un coefficient de 1,2, et est arrondi à l'unité supérieure si la première décimale est égale ou supérieure à 5, à l'unité inférieure dans les autres cas. Il est indexé annuellement en appliquant aux montants de l'année civile précédente le rapport entre l'indice général des prix à la consommation de janvier de l'année civile en cours et l'indice de janvier de l'année civile précédente.

Tout pouvoir organisateur ayant reçu les montants visés à l'alinéa 2 9ent à la disposition des Services du Gouvernement aux fins de contrôle, au plus tard pour le 31 janvier de l'année suivant l'année scolaire pour laquelle les montants ont été accordés, les justificatifs de l'ensemble des dépenses effectuées, et ce, pendant une durée de dix ans. Si dans le cadre d'un contrôle, il apparaît que les montants reçus n'ont pas été affectés à l'achat de fournitures scolaires, à l'organisation d'activités scolaires ou de séjours pédagogiques avec nuitée(s), le montant octroyé devra être restitué aux Services du Gouvernement dans un délai de soixante jours à dater de la notification adressée au pouvoir organisateur concerné.

§ 2. Dans l'enseignement maternel, ordinaire et spécialisé, aucun minerval direct ou indirect ne peut être perçu. Sans préjudice du paragraphe 3, un pouvoir organisateur ne peut en aucun cas formuler lors de l'inscription ou lors de la poursuite de la scolarisation dans une école une demande de paiement, directe ou indirecte, facultative ou obligatoire, sous forme d'argent, de services ou de fournitures.

Dans l'enseignement primaire et secondaire, ordinaire et spécialisé, aucun minerval direct ou indirect ne peut être perçu hors les cas prévus, d'une part, par l'article 12, § 1erbis de la loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement et, d'autre part, par l'article 59, § 1er, de la loi du 21 juin 1985 concernant l'enseignement. Sans préjudice des dispositions du présent alinéa et des paragraphes 4 à 6, un pouvoir organisateur ne peut en aucun cas formuler lors de l'inscription ou lors de la poursuite de la scolarisation dans une école une demande de paiement, directe ou indirecte, facultative ou obligatoire, sous forme d'argent, de services ou de fournitures.

§ 3. Dans l'enseignement maternel, ordinaire et spécialisé, sans préjudice des alinéas 2 et 3, aucun frais scolaire ne peut être perçu et aucune fourniture scolaire ne peut être réclamée aux parents ou à la personne investie de l'autorité parentale, directement ou indirectement.

Seuls les frais scolaires suivants, appréciés au coût réel, peuvent être perçus :

1° les droits d'accès à la piscine ainsi que les déplacements qui y sont liés ;

2° les droits d'accès aux activités culturelles et sportives s'inscrivant dans le projet pédagogique du pouvoir organisateur ou dans le projet d'établissement ainsi que les déplacements qui y sont liés.

Le Gouvernement fixe le montant total maximal toutes taxes comprises qu'une école peut réclamer par élève pour une année d'étude, un groupe d'années d'étude et/ou pour l'ensemble des années d'étude de l'enseignement maternel ;

3° les frais liés aux séjours pédagogiques avec nuitée(s) organisés par l'école et s'inscrivant dans le projet pédagogique du pouvoir organisateur ou dans le projet d'établissement, ainsi que les déplacements qui y sont liés. Le Gouvernement fixe le montant total maximal toutes taxes comprises qu'une école peut réclamer par élève pour une année d'étude, un groupe d'années d'étude et/ou pour l'ensemble des années d'étude de l'enseignement maternel.

Seules les fournitures scolaires suivantes ne sont pas fournies par les écoles :

1° le cartable non gamé ;

2° le plumier non gamé ;

3° les tenues vestimentaires et sportives usuelles de l'élève.

Aucun fournisseur ou marque de fournitures scolaires, de tenues vestimentaires ou sportives usuelles ou prescriptions qui aboutissent au même effet ne peut être imposé aux parents ou à la personne investie de l'autorité parentale.

Les frais scolaires autorisés visés à l'alinéa 2, 1° à 3°, ne peuvent pas être cumulés en vue d'un paiement forfaitaire et unique. Ils sont imputés à des services précis et effectivement organisés. Les montants fixés en application de l'alinéa 2, 2° et 3°, sont annuellement indexés en appliquant aux montants de l'année civile précédente le rapport entre l'indice général des prix à la consommation de janvier de l'année civile en cours et l'indice de janvier de l'année civile précédente.

§ 4. Dans l'enseignement primaire, ordinaire et spécialisé, ne sont pas considérés comme perception d'un minerval les frais scolaires appréciés au coût réel suivants :

1° les droits d'accès à la piscine ainsi que les déplacements qui y sont liés ;

2° les droits d'accès aux activités culturelles et sportives s'inscrivant dans le projet pédagogique du pouvoir organisateur ou dans le projet d'établissement ainsi que les déplacements qui y sont liés.

Le Gouvernement fixe le montant total maximal toutes taxes comprises qu'une école peut réclamer par élève pour une année d'étude, un groupe d'années d'étude et/ou sur l'ensemble des années d'étude de l'enseignement primaire ;

3° les frais liés aux séjours pédagogiques avec nuitée(s) organisés par l'école et s'inscrivant dans le projet pédagogique du pouvoir organisateur ou dans le projet d'établissement, ainsi que les déplacements qui y sont liés. Le Gouvernement fixe le montant total maximal toutes taxes comprises qu'une école peut réclamer par élève pour une année d'étude, un groupe d'années d'étude et/ou sur l'ensemble des années d'étude de l'enseignement primaire.

Aucun fournisseur ou marque de fournitures scolaires, de tenues vestimentaires ou sportives usuelles ou prescriptions qui aboutissent au même effet ne peut être imposé aux parents ou à la personne investie de l'autorité parentale.

Les frais scolaires autorisés visés à l'alinéa 1°, 1° à 3°, ne peuvent pas être cumulés en vue d'un paiement forfaitaire et unique. Ils sont imputés à des services précis et effectivement organisés. Les montants fixés en application de l'alinéa 1°, 2 et 3°, sont indexés annuellement en appliquant aux montants de l'année civile précédente le rapport entre l'indice général des prix à la consommation de janvier de l'année civile en cours et l'indice de janvier de l'année civile précédente.



§ 5. Dans l'enseignement secondaire, ordinaire et spécialisé, ne sont pas considérés comme perception d'un minerval les frais scolaires appréciés au coût réel suivants :

- 1° les droits d'accès à la piscine ainsi que les déplacements qui y sont liés ;
- 2° les droits d'accès aux activités culturelles et sportives s'inscrivant dans le projet pédagogique du pouvoir organisateur ou dans le projet d'établissement ainsi que les déplacements qui y sont liés. Le Gouvernement fixe le montant total maximal toutes taxes comprises qu'une école peut réclamer par élève pour une année d'étude, un groupe d'années d'étude et/ou sur l'ensemble des années d'étude de l'enseignement secondaire ;
- 3° les photocopies distribuées aux élèves ; sur avis conforme du Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire, le Gouvernement arrête le montant maximum du coût des photocopies par élève qui peut être réclaté au cours d'une année scolaire ;
- 4° le prêt de livres scolaires, d'équipements personnels et d'outillage ;
- 5° les frais liés aux séjours pédagogiques avec nuitée(s) organisés par l'école et s'inscrivant dans le projet pédagogique du pouvoir organisateur ou dans le projet d'établissement, ainsi que les déplacements qui y sont liés. Le Gouvernement fixe le montant total maximal toutes taxes comprises qu'une école peut réclamer par élève pour une année d'étude, un groupe d'années d'étude et/ou sur l'ensemble des années d'étude de l'enseignement secondaire.

Aucun fournisseur ou marque de fournitures scolaires, de tenues vestimentaires ou sportives usuelles ou prescriptions qui aboutissent au même effet ne peut être imposé à l'élève majeur ou aux parents ou à la personne investie de l'autorité parentale.

Les frais scolaires autorisés visés à l'alinéa 1er, 1° à 5°, ne peuvent pas être cumulés en vue d'un paiement forfaitaire et unique. Ils sont imputés à des services précis et effectivement organisés. Les montants fixés en application de l'alinéa 1er, 2° et 5°, sont indexés annuellement en appliquant aux montants de l'année civile précédente le rapport entre l'indice général des prix à la consommation de janvier de l'année civile en cours et l'indice de janvier de l'année civile précédente.

§ 6. Dans l'enseignement primaire et secondaire, ordinaire et spécialisé, les frais scolaires suivants peuvent être proposés à l'élève s'il est majeur, ou à ses parents ou à la personne investie de l'autorité parentale, s'il est mineur, pour autant que le caractère facultatif ait été explicitement porté à leur connaissance :

- 1° les achats groupés ;
- 2° les frais de participation à des activités facultatives ;
- 3° les abonnements à des revues ;

Ils sont proposés à leur coût réel pour autant qu'ils soient liés au projet pédagogique.

§ 7. Les pouvoirs organisateurs sont tenus, dans la perception des frais, de respecter les dispositions de l'article 11.

Les pouvoirs organisateurs n'impliquent pas les élèves mineurs dans le processus de paiement et dans le dialogue qu'ils entretiennent avec les parents ou la personne investie de l'autorité parentale à propos des frais scolaires et des décomptes périodiques.

Le non-paiement des frais ne peut en aucun cas constituer, pour l'élève, un motif de refus d'inscription ou d'exclusion définitive ou de toute autre sanction même si ces frais figurent dans le projet pédagogique ou dans le projet d'établissement.

Les pouvoirs organisateurs peuvent, dans l'enseignement primaire et secondaire, ordinaire et spécialisé, mettre en place un paiement correspondant au coût moyen réel des frais scolaires visés aux paragraphes 4 et 5.

Dans l'enseignement obligatoire, aucun droit ou frais, direct ou indirect, ne peut être demandé à l'élève, à ses parents ou à la personne investie de l'autorité parentale, pour la délivrance de ses diplômes et certificats d'enseignement ou de son bulletin scolaire.

§ 8. La référence légale et le texte intégral du présent article sont reproduits dans le règlement d'ordre intérieur de chaque école ainsi que sur l'estimation des frais réclamés visés à l'article 101, § 1er, et les décomptes périodiques visés à l'article 101, § 2

### Service juridique

Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique ASBL, Avenue E. Mounier 100 - 1200 Bruxelles - Tél: 02 256 70 44 - Fax: 02 256 70 46  
Site internet : <http://enseignement.catholique.be> - E-mail : [segec@segec.be](mailto:segec@segec.be)

## 4.9. Déclaration de protection à l'égard des données personnelles des élèves et des parents ou responsables légaux

Ce document vous sera remis dans le courant du mois de septembre.

### 5. Horaire

#### LE MATIN :

❖ Début des cours	8h30
❖ Récréation des primaires et maternelles	10h10-10h30
❖ 10 minutes de lecture	10h30-10h40
❖ Fin des cours	12h20

#### L'APRÈS-MIDI :

❖ Début des cours	13h40
❖ Fin des cours	15h20
❖ Fin des cours LE VENDREDI	14h30

Le jeudi, il y a NATATION suivant l'organisation trimestrielle, de 11h30 à 13h à la piscine du centre sportif de Blocry.

## 6. Administration

- ❖ Tout changement d'adresse ou de téléphone doit être communiqué le plus tôt possible à la direction.
- ❖ Nous vous demandons instamment de rentrer les papiers qui doivent être remis complétés au titulaire, dans les délais demandés.
- ❖ **Nous avons décidé que nos communications nécessitant une réponse se feront sur votre smartphone via l'application « Konecto App »** téléchargeable sur Google Play ou sur l'App Store. En effet, une très grande majorité de nos parents possède un smartphone. Il sera donc très facile de vous contacter via ce moyen simple, rapide et efficace. Si vous souhaitez plus de renseignements, vous pouvez déjà visiter la page <https://www.konectoapp.com> sur laquelle vous retrouverez plus d'explications sur ce système. Nous vous donnerons les codes pour pouvoir utiliser l'application. Nous ne ferons donc plus nos communications en version papier sauf si vous ne possédez pas de smartphone pouvant se connecter à l'application et que vous nous en faites la demande expressément.
- ❖ Le formulaire des **dîners chauds** doit nous parvenir via **Konecto au plus tard**, le 15 du mois précédant l'inscription (sauf pour le mois de septembre : le jeudi de la 1<sup>ère</sup> semaine : 03/09). Le dîner commandé et non consommé ne peut être remboursé le 1<sup>er</sup> jour d'absence.

On peut toujours s'inscrire à n'importe quel moment de l'année et momentanément. Pour ce faire, il faut demander un formulaire d'inscription à Madame Mélanie : melanie.richel@cste.be.

## 7. Projet comptes

L'inscription au potage est facultative. **Si vous souhaitez que votre enfant en bénéficie, nous vous demandons de l'inscrire, via Konecto, pour la période du 9 novembre au vendredi 2 avril 2021.**

**Veillez prendre note qu'un enfant inscrit au repas chaud n'a pas accès potage puisqu'ils se donnent au même moment dans des lieux différents (classe et réfectoire).**

Voici la liste des prix pour les mois à venir **A PARTIR DU LUNDI 9 novembre** (jusqu'au 2 avril 2021).

POTAGE	novembre	décembre	janvier	février	mars	TOTAL
maternelle	12x	11x	16x	12x	18x	69 x 0,50€ = 34,50€
primaire	13x	11x	16x	12x	18x	70 x 0,60€ = 42€

En ce qui concerne le **REPAS CHAUD**, TCO à Ottignies nous livrera les repas : le prix est fixé à 3,30 € pour les maternelles et 3,50 € pour les primaires. Les repas seront servis **DU LUNDI 7 SEPTEMBRE au VENDREDI 18 JUIN 2021**. Il faut s'inscrire **AVANT LE 15 du nouveau mois via Konecto**. Soyez attentifs et respectueux des délais !

- On peut choisir les jours que l'on désire.
- On rend le formulaire d'inscription au plus vite.
- On paie par mois en même temps que la facture mensuelle.
- Si le formulaire n'est pas rentré pour la date demandée, la commande ne pourra être honorée pour la semaine en cours.
- Tous les paiements se feront sur le compte du Pouvoir Organisateur de l'école : BE65 7323 2723 4096
- Par souci de diminuer notre empreinte écologique en papier, la facturation se fera exclusivement par mail. Pour ce faire, nous vous demandons impérativement une adresse mail.

## 8. Notes de frais

Aucun frais ne vous sera réclamé pour :

- Les cahiers
- Le journal de classe
- Les photocopies
- Les manuels scolaires
- La garderie du temps de midi **GRATUITE**

Des frais vous seront réclamés pour :

- **La piscine :**  
→ 9 € / séance
- **Les visites ou activités exceptionnelles :**
  - ✓ Tous : Spectacle de Benoit Marenne: entre 4 et 6€
  - ✓ Tous : Simonette à bicyclette: entre 4 et 6€
  - ✓ M3-P1-P2 : La ferme: entre 10 et 12€
  - ✓ Tous : Théâtre au centre culturel: entre 7 et 9€
  - ✓ Tous : Théâtre à l'école: entre 4 et 6€
  - ✓ Tous : Sorties scolaires (zoo –Pass-tilt etc..): entre 25 et 30 €
  - ✓ La journée pédagogique : 5€ la ½ journée  
10€ la journée entière
- **Les classes de NEIGE :**  
→ P5 et 6 : 595 € tous les 2 ans avec épargne obligatoire l'année scolaire avant le départ
- **Les classes vertes :**  
→ P3 et 4 : 180 € tous les 2 ans avec épargne obligatoire l'année scolaire avant le départ (4 x 45€ : juin-juillet-août-septembre 2020)

Des frais facultatifs vous seront réclamés pour :

- **Caisse de solidarité** : 5€ (1 fois par an)
- **Des abonnements à diverses revues ou journaux** : prix variable selon la revue à laquelle vous inscrivez votre enfant : de 38€ à 45€ pour une année scolaire.
- **Le dîner chaud et le potage** :
  - Le repas (plat, dessert) maternelles : 3,30 €
  - Le repas (plat, dessert) primaires : 3,50 €
  - Potage : inscription pour toute la période du 9 novembre 2020 au 2 avril 2021 :
    - Maternelles = 35€
    - Primaires = 42€
- **T-shirt de gymnastique avec logo de l'école** :
  - 8€ / T-shirt financement classes de neige
- **Photo scolaire** :
  - Prix variable selon vos achats
- **Ventes ou opérations diverses** :
  - Nous essayons de les limiter, mais elles sont le signe de notre solidarité à divers mouvements ou servent à aider financièrement l'école.
- **La garderie du matin** (de 7h à 8h) : 1€
- **La garderie du soir** (16h-18h) **et du mercredi après-midi** (13h-17h) (déductibilité fiscale) :
  - 1,50 € / heure / enfant
  - Gratuité pour le 3ème enfant
- **Etude dirigée** : 1,50€
- **Après la fin des cours, des activités sont proposées par des organes extérieurs** : Arti'Zik (lu, ma, je, ve), les Ateliers du Léz' Arts (me, ve) et Promosport (ma, ve), Dance Corner (lu, je, ve), T4G (mercredi).

Pour éviter une manipulation d'argent quotidienne ou presque, la comptabilité est informatisée. Chaque mois, vous recevez une facture reprenant les postes suivants : étude, garderie, repas, potage, natation, spectacle et revues (1 x par an).

**Par souci de diminuer notre empreinte écologique en papier, la facturation se fera exclusivement par mail. Pour ce faire, nous vous demandons de nous transmettre impérativement une adresse mail.**

Nous vous demandons de payer au moyen du virement joint à la facture au n° de compte du Pouvoir Organisateur de l'école : BE65 7323 2723 4096. Ce numéro de compte est exclusivement réservé à ces factures.

Afin d'éviter des recherches inutiles et pour faciliter l'encodage, inscrivez la communication structurée. Si vous avez plusieurs enfants, ne groupez pas la somme totale sur un seul virement.

Si vous constatez une erreur ou si vous désirez des éclaircissements sur la note de frais, rendez celle-ci avec vos annotations au titulaire de classe ou venez trouver le secrétariat. Nous vérifierons et nous corrigerons si nécessaire.

Nous vous demandons instamment d'être réguliers dans vos paiements après réception de la facture. Si un problème momentané ou même constant surgit, ayez la gentillesse de venir en parler à la direction (discrétion assurée).

Au cas où nous serions sans nouvelle après un rappel pour non-paiement, nous serions dans l'obligation de suspendre tout poste facultatif y compris les garderies !

## 9. Etude et garderie

### 9.1. Etude :

Une étude dirigée par un enseignant est organisée les lundi, mardi et jeudi de 15h45 à 16h45. Le prix est le même que celui de la garderie.

Elle est destinée en priorité aux élèves de 3<sup>ème</sup> à 6<sup>ème</sup> primaires. Elle peut également s'ouvrir pour les élèves de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> primaires quand le besoin s'en fait sentir. Les élèves qui y participent doivent respecter le silence pour que chacun puisse travailler dans de bonnes conditions. On peut y aller régulièrement ou occasionnellement. L'enfant doit se présenter à l'appel de la personne chargée de l'étude.

**Il n'y aura pas d'étude les jours suivants** : 17/09, 05/10, 10/11, 10/12, 11/01, 09/02, 11/03, 19/04, 11/05, 03/06 (réunion du personnel).

S'il y a moins de dix élèves, elle sera supprimée étant donné le coût que cela représente pour quelques élèves seulement.

Un enfant sortant de l'étude avant la fin de l'heure n'est pas comptabilisée à la garderie pour la fin de cette heure. Le 3<sup>ème</sup> enfant d'une famille ne paie pas la garderie si les deux autres enfants y sont.

### 9.2. Garderie :

La garderie est ouverte le matin par M. Adrien (0485/72.22.91) à partir de 7h et ferme le soir à 18h.

Horaire et prix :

Jour	Matin	Prix	Soir	Prix
Lundi	De 7h à 8h	<b>1€</b>	De 15h45 à 18h00	<b>1,50 € par heure commencée</b>
Mardi	Rem : pour les enfants arrivant avant 8h00 (si votre enfant arrive à 7h55, la garderie sera donc payante)		De 15h45 à 18h00	
Mercredi			De 13h00 à 17h00	<b>10 € pour tout retard d'un quart d'heure après 18h00</b>
Jeudi			De 15h45 à 18h00	
Vendredi			De 15h45 à 18h00	

## 10. Centre P.M.S



L'école que fréquente votre enfant collabore avec le Centre PMS libre de Wavre II. Nous pouvons donc vous offrir nos services.

### Qui sommes-nous ?

Une équipe composée de psychologues, d'infirmières et d'assistants sociaux.

### Pour qui ?

Pour les **enfants** ainsi que leurs parents et leurs enseignants, en réponse et dans le respect des demandes qui lui sont adressées.

La législation prévoit toutefois que les parents puissent refuser à priori la guidance individuelle de leur enfant par le Centre PMS. Dans ce cas, il est nécessaire de prendre contact avec le directeur du Centre qui transmettra un formulaire à compléter.

### Pour quoi ?

- Recevoir une écoute attentive
- Chercher à **comprendre les difficultés** (scolaires, familiales, comportementales, personnelles, relationnelles, ...)
- Identifier des **pistes de solutions** et mobiliser au mieux les ressources disponibles
- Construire un projet personnel **d'orientation**, se connaître, découvrir des filières de formation et des métiers

### Comment ?

- Sur **rendez-vous** en réponse aux demandes (par téléphone au 010 24 10 09, par mail, ...)
- Des services **gratuits**
- Des avis consultatifs
- En toute indépendance
- Dans le respect du **secret** professionnel
- En **partenariat** avec les écoles (concertations, conseils de classe, ...)

Où ? Au centre PMS à Wavre :  Rue Théophile Piat, 22 -  Rue du Moulin à Vent, 26



010 24 10 09

Pour en savoir plus : [www.pms-wavre2.be](http://www.pms-wavre2.be) [www.centrepms.be](http://www.centrepms.be)

## **Que se passe-t-il si vous faites appel au Centre PMS ?**

### **Vous êtes un parent :**

Vous observez une difficulté chez votre enfant (au niveau de son comportement, son attitude, ses apprentissages) et vous vous posez des questions à ce sujet ?

**Ou** vous avez été contacté par l'enseignant de votre enfant, il vous a fait part de ses questions et de ses observations à l'école et il vous a encouragé à prendre rendez-vous avec le Centre PMS ?

Vous pouvez prendre contact avec l'équipe du Centre PMS, par téléphone ou de préférence par mail. Elle répondra à votre demande gratuitement et confidentiellement.

Une première analyse de votre demande au téléphone ou par mail sera suivie d'un rendez-vous au Centre PMS assez rapidement.

Ce premier entretien sera l'occasion de prendre connaissance de la situation, d'en faire une première analyse avec vous, d'envisager plusieurs hypothèses et d'organiser la suite des contacts si des questions restent ouvertes ou si d'autres investigations doivent être prévues (un examen ou un entretien avec votre enfant, des contacts avec un autre service, ...).

Suite à des démarches d'approfondissement, un second rendez-vous vous est proposé pour en partager avec vous les résultats. Des pistes ou des orientations sont alors construites ensemble.

Nous prévoyons avec vous toutes les communications nécessaires, avec l'école mais aussi, quand c'est nécessaire, avec un service qui pourrait prendre en charge la remédiation des difficultés. Nous prévoyons ce qui peut être dit, dans l'intérêt de l'enfant, et qui permettrait aux personnes concernées de comprendre et d'accompagner l'enfant.

Un suivi est enfin à prévoir, pour évaluer l'évolution de l'enfant.

Centre PMS libre de Wavre II



### **Tu es un enfant :**

Tu sens que quelque chose ne va pas bien, tu te poses des questions, tu sens que tu as besoin de parler à quelqu'un ?

Sans doute as-tu pu en parler avec tes parents ou tes enseignants.

Si ceux-ci t'ont conseillé de rencontrer une personne du Centre PMS, ils pourront t'aider à prendre contact avec nous.

Nous pourrons te rencontrer à l'école ou au Centre PMS, avec eux ou sans eux. Dans ce cas, nous ne serons pas tenus de leur communiquer ce que tu nous aurais dit. On appelle ça le secret professionnel.

Cela dit, il est souvent très utile de partager en confiance et avec notre aide les questions ou les pistes de solution à tes parents ou à tes profs.

Centre PMS libre de Wavre II – Rue T. Piat, 22 – 1300 Wavre – 010 24 10 09 – [www.pms-wavre2.be](http://www.pms-wavre2.be)  
– [wavre2@centrepms.be](mailto:wavre2@centrepms.be)

# 11. Promotion de la Santé à l'école : PSE

PSE (Promotion Santé à l'Ecole) libre de Wavre  
Montagne d'Aisemont, 119 1300 Wavre  
Tel : 010/22 45 51 Fax : 010/24 39 67  
Email : [wavre@pselibrew.be](mailto:wavre@pselibrew.be)

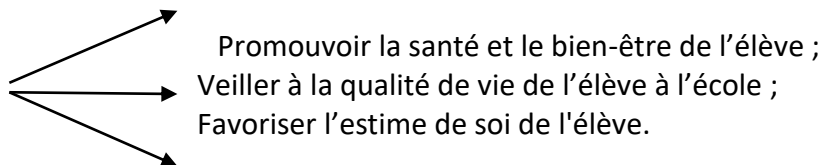


## 1. Nos missions :

- suivi médical (bilans de santé et vaccination)
- lutte contre les maladies transmissibles
- promotion de la santé et d'un environnement favorable au bien-être des élèves.
- recueil de données sanitaires statistiques.

Ce service est identique et gratuit pour tous les élèves du Brabant Wallon.

## 2. Notre souhait, au travers de ces missions



- Nous réalisons une visite d'école tous les 3 ans via notre médecin référent. Cette visite a pour objectif de passer en revue tous les aspects de sécurité mais aussi de bien-être des élèves de toute l'école.
  - Nous réalisons les bilans de santé pour les 1<sup>ères</sup> maternelles, les 3<sup>èmes</sup> maternelles, les 2<sup>èmes</sup> primaires, les 4<sup>èmes</sup> primaires et les 6<sup>èmes</sup> primaires. Vos enfants seront aussi vus en secondaire : 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>.
  - Nous proposons aussi les vaccinations pour votre enfant sur simple demande dûment complétée. Plus d'infos sur le calendrier vaccinal de votre enfant sur : [www.vaccination-info.be](http://www.vaccination-info.be)
  - Nous collaborons étroitement avec le PMS de l'école (suivi des élèves, animations santé, projets santé à l'école, ...) mais aussi avec d'autres partenaires : planning familial, croix rouge, AMO, SAJ, ...
- Votre infirmière référente est Mme Madeleine Defnet
  - Votre médecin référent est le Dr Christine Pierre
  - Le directeur Pierre Squifflet



## 12. Education physique et natation

La tenue d'éducation physique se compose :

- d'un t-shirt **gris clair** réservé au cours (possibilité de commander un T-shirt avec logo à l'école),
- d'un short, de sandales de gymnastique (intérieur) et de baskets de sport pour la course.
- le tout bien marqué et dans un sac prévu à cet effet.

Par mesure d'hygiène, le sac est ramené à la maison après chaque séance afin que la tenue soit propre pour le cours suivant.

**Tous les élèves, à partir de la 1<sup>ère</sup> primaire**, se rendent à la piscine le jeudi au centre sportif de Blocry : départ à 11h30 et retour à 13h00.

Du 10 septembre 2020 au 15 octobre, les élèves de 6<sup>ème</sup> primaire

Du 22 octobre au 3 décembre, les élèves de 5<sup>ème</sup> primaire

Du 10 décembre au 28 janvier 2021, les élèves de 4<sup>ème</sup> primaire

Du 4 février au 17 mars, les élèves de 3<sup>ème</sup> primaire

Du 25 mars au 6 mai, les élèves de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> primaires A

Du 20 mai au 24 juin, les élèves de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> primaires B

Les enfants dînent en rentrant vers 13h. Il n'y a pas de repas chauds ce midi-là.

L'accompagnement est assuré par 3 professeurs.

Ne pas oublier d'emporter : - un maillot de bain (pas de short de natation)

- un bonnet obligatoire.
- un essuie et un peigne.
- le tout dans un sac également marqué.

**Etant donné le taux d'absentéisme à la piscine à certaines périodes de l'année, nous sommes obligés de comptabiliser tous les déplacements et toutes les entrées sachant que nous devons les payer. Le prix est fixé à 9 €.**

Exception faite si l'enfant est porteur d'un certificat médical de longue durée l'exemptant du cours.

## 13. Classes de dépaysement.

### 13.1. Classes de neige et objectif 2021

Les classes de 5<sup>èmes</sup> et 6<sup>èmes</sup> participeront cette année scolaire aux classes de neige. Elles se dérouleront en Italie du 22 février au 3 mars 2021. Une épargne a été lancée dans le courant du premier trimestre 2019 pour les élèves de 4<sup>èmes</sup> et 5<sup>èmes</sup> années.

Afin de pouvoir aider les enfants à partir en classes de neige à un prix raisonnable ou de leur offrir quelques activités supplémentaires comme une promenade en raquettes, une visite, ... un petit groupe de parents motivés et plein d'énergie a été constitué. Il proposera la vente de différents articles,...

Les enfants viendront vous proposer ces différents objets, nous vous remercions de leur réserver un bon accueil.

L'équipe de "Objectif 2021"

## 13.2. Classes vertes 2021

Les classes de 3<sup>èmes</sup> et 4<sup>èmes</sup> participeront cette année à des classes vertes. Elles auront lieu au Domaine Provincial de Chevetogne du lundi 19 au vendredi 23 octobre 2020. Une épargne est proposée sur le compte BE75 7420 0800 4151. De plus amples informations seront données lors de la soirée d'accueil des 3<sup>èmes</sup> et 4<sup>èmes</sup> primaires, le mardi 8 septembre à 19h.

## 14. Congés scolaires

- Du lundi 2 novembre au vendredi 6 novembre 2020.....Congé de Toussaint
- Mercredi 11 novembre 2020.....Congé de l'Armistice
- Du lundi 21 décembre 2020 au vendredi 1er janvier 2021.....Vacances de Noël
- Du lundi 15 février au vendredi 19 février 2021.....Congé de Carnaval
- Du lundi 5 avril au vendredi 16 avril 2021 .....Vacances de Pâques
- Vendredi 30 avril 2021.....Fête du 1er mai
- Jeudi 13 mai et vendredi 14 mai 2021 .....Congé de l'Ascension
- Le lundi 24 mai 2021..... Lundi de Pentecôte
- Du jeudi 1<sup>er</sup> juillet au mardi 31 août 2021.....Vacances d'été

## 15. Agenda

- Dimanche 20 septembre..... Petit déjeuner convivial
- Jeudi 1<sup>er</sup> octobre et vendredi 2 octobre.....Projection Marenne
- Lundi 28 septembre.....Photos de classe
- Vendredi 11 décembre .....Marché de Noël
- Samedi 20 mars 2021..... Repas de printemps
- Samedi 22 mai 2021..... Fête d'école

## 16. Dates des bulletins

1er bulletin..... vendredi 20 novembre 2020  
2ème bulletin.....vendredi 12 février 2021  
3ème bulletin..... vendredi 28 mai 2021  
4ème bulletin.....vendredi 25 juin 2021

## 17. Réunions d'accueil des parents : 19h et 19h30

5<sup>èmes</sup> et 6<sup>èmes</sup> primaires :..... jeudi 3 septembre 2020  
3<sup>èmes</sup> et 4<sup>èmes</sup> primaires :.....mardi 8 septembre 2020  
3<sup>èmes</sup> maternelles, 1<sup>ères</sup> et 2<sup>èmes</sup> primaires :..... lundi 7 septembre 2020  
Accueil, 1<sup>ères</sup> et 2<sup>èmes</sup> maternelles :.....lundi 14 septembre 2020

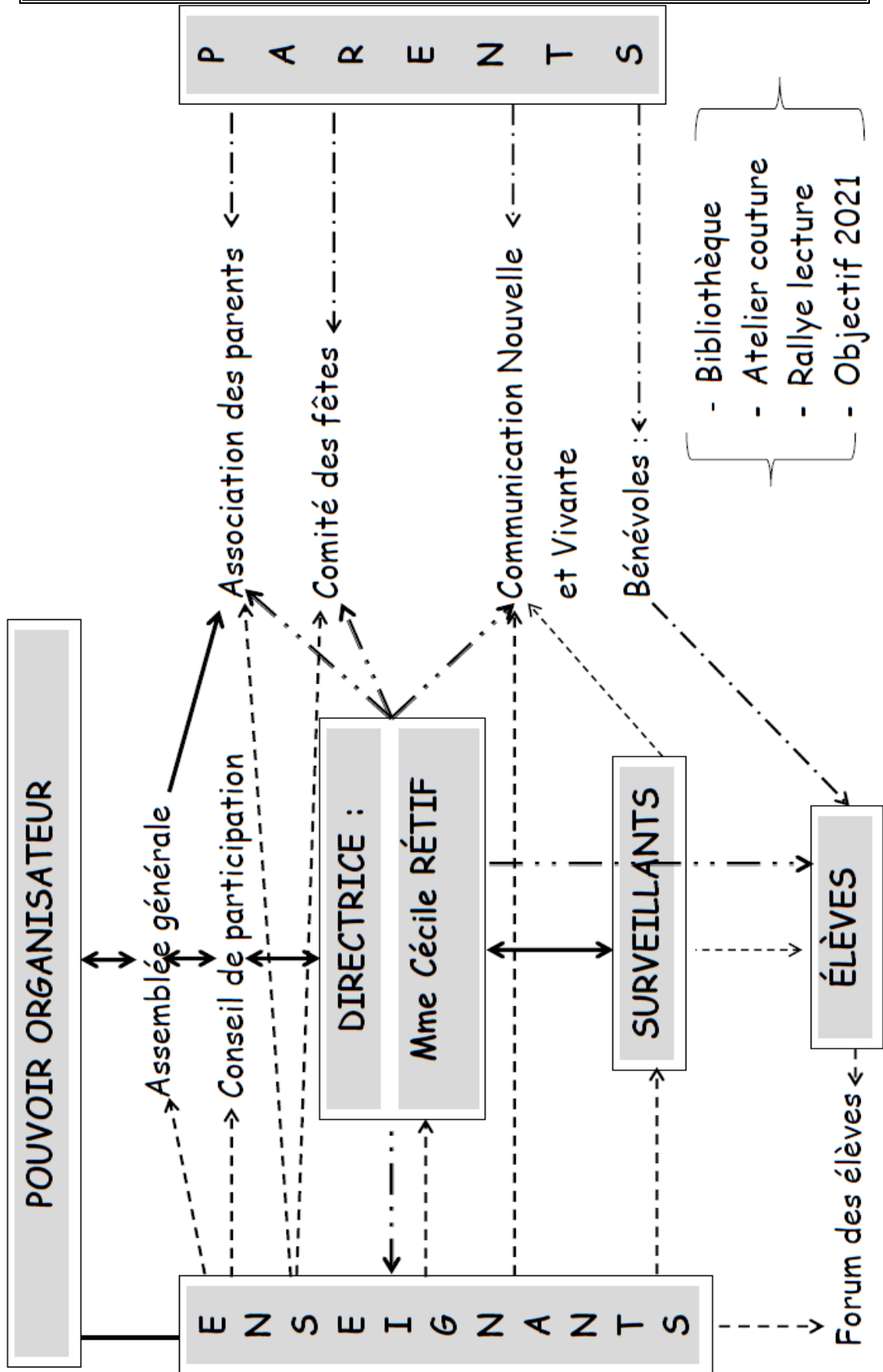
## 18. Journées pédagogiques

Cette année, notre équipe se formera aux Aménagements raisonnables les 24/08 et 25/08

Elle poursuivra sa formation liée au contrat d'objectifs sur le traitement de données, les dates vous seront communiquées ultérieurement.

Une journée pédagogique pour la section maternelle aura lieu le 23/11/2020.

# 19. Organigramme



## 19.1. Pouvoir Organisateur

Le Conseil d'administration du Pouvoir Organisateur (P.O.) regroupe les responsables légaux de l'école qui prennent des décisions pour le bien de celle-ci.

Il se compose aujourd'hui de :

Président : M. Damien DEMELENNE

Membres du Conseil d'Administration :

M. Thomas JADIN    Mme Cécile RÉTIF    Mme Cécile ANDRE    M.  
Yorick CZARNOCKI    Mme Axelle GALAND    Mme Marie-Paule PAQUET    Mme Miette  
MOHYMONT    M. Christian DEGRAEVE    M. Pierre DILLIEN  
M. Pierre DEFRANCE    M. Jean-Luc BERNARD    M. Jean-Paul DEVROYE

## 19.2. Enseignants

### MATERNELLES :

Accueil /M1 A :    Madame Judith VERCROYSSSE  
M1 B/ M2 B :    Mme Virginie DEWITTE  
M1 C/ M2 C :    Madame Sarah BOE (Mme Aurore WILMOTTE)  
Puéricultrices pour les 3 classes : Mme Vanessa DEBRAS et Mme Emilie TIQUET  
Polyvalente :    Madame Aurore WILMOTTE  
M3 A :    Mme Karine RONSYN  
M3 B :    Madame Jessica DUMONT  
Psychomotricité :    Mme Aurélie LEMMENS

### PRIMAIRES :

P1 A :    Madame Dominique RAMLOT  
P1 B:    Madame Catherine PATTE  
P2 A:    Madame Violette HAUCHART  
P2 B :    Monsieur Xavier BREYNE  
P3 A :    Monsieur Matthieu DUPLICY  
P3 B :    Madame Valérie BRAGARD (Mme Léa PHILIPPART)  
P4 A :    Madame Marie CASSE (Mme Léa PHILIPPART)  
P4 B :    Monsieur Raphaël BAYET  
P5 A :    Madame Vanessa WALLENS  
P5 B :    Monsieur Vincent VAN HOUDENHOVEN  
P6 A :    Monsieur Johan MARTIN ETIENNE  
P6 B :    Madame Jacqueline VAN UYTBERGEN

❖ Polyvalence et remédiation : Mesdames Julie PENSIS, Louise LEROUX et Léa PHILIPPART.

❖ Professeurs d'éducation physique :

- Monsieur Thomas VRIAMONT  
- Monsieur David VANDERBEEK  
- Madame Delphine MOTTE

❖ Professeurs de néerlandais :

- Madame Cécile CLOOTS
- Madame Aurélie VAN ANTWERPEN

❖ Educatrice et secrétaire : Madame Mélanie RICHEL

### 19.3. Surveillants

Monsieur **Adrien LACOURT** (garderie matin +repas chauds + temps de midi + garderie soir)  
Madame **Mélanie RICHEL** (garderie matin (8h) + repas chauds + temps de midi+ mercredi (13h))  
Madame **Virginie GOYSENS** (garderie matin (8h) + repas chauds+ sieste maternelle + garderie mercredi (13) + garderie soir (16h))  
Madame **Yvette VANDERLINCK** (repas chauds + temps de midi et garderie (15h20-17h30))  
Les enseignants surveillent la petite récréation du matin.

### 19.4. Association des Parents

L'Association des parents ou AP, dont tous les parents font partie de droit, a pour but de promouvoir le lien qui unit les parents, les enseignants et la direction, afin de soutenir l'école dans ses projets et dans ses réflexions. Cette association travaille en harmonie avec l'école. Les réunions et activités qu'elle organise sont des lieux de paroles et d'échanges entre les parents. Vous pouvez y participer ponctuellement ou vous engager davantage. Les projets sont vastes et prometteurs et les nouvelles idées les bienvenues.

La date de réunion et son ordre du jour sont envoyés par mail ou/et via Konecto quelques jours avant sa tenue. Ils apparaissent aussi sur le site internet du collège. Les réunions se tiennent dans la salle Arc-en-ciel, 1<sup>er</sup> étage au bout du couloir. Les activités ponctuelles sont prises en charge par un parent qui fera appel à votre bonne volonté et leur organisation est traitée en dehors des réunions. Vous êtes tous les bienvenus.

Président : Mme Janssens Yasmine (maman d'Anaïs)

et M. Maroutaëff Boris (papa d'Antonin)

Secrétaire : Mme Roman Bernadette (maman de Oscar)

Trésorier : M. Paque Quentin (papa d'Inès et d'Aurélien)

### 19.5. Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes est constitué de parents, d'enseignants et du directeur qui se réunissent dans une ambiance conviviale.

On y organise les fêtes de l'année : Marché de Noël, souper de printemps et Fête d'école. Celles-ci ont pour but, la collecte de fonds pour l'entretien des bâtiments (cette année, nous visons l'achat de tableaux numériques pour les classes dans la nouvelle école) mais aussi et surtout de permettre à tous les enfants, parents, enseignants et amis de l'école de se retrouver ou de faire connaissance dans une ambiance de fête !

Ces temps forts ne seraient pas réussis sans une solide organisation. C'est notre raison d'être ! Les dons et capacités de chacun y sont mis en valeur.

Mme Jacqueline (P6B), M. Johan (P6A), M. Vincent (P5A), M. Raphaël (P4B), Mme Marie (P4A), Mme Valérie (P3B), M. Matthieu (P3A), Mme Violette (P2A), M. Xavier

(P2B), Mme Jessica (M3B), Mme Sarah (M1B), Mme Virginie (M1A), Jérémie Banier (papa d'Elodie et de Mathieu), Patricia Devits (grand-mère de Linoa), Vinciane Herpain (maman de Noah), Christel Kumps (maman de Maxime), Sébastien Linard (papa d'Amaury, Eléanore et Capucine), Boris Maroutaëff (papa d'Antonin), Barbara Engerisser et Laurent Noël (parents d'Elodie), Lorraine Paque (maman d'Inès et d'Aurélien), Sophie Pirard (maman de Thimothée), Sébastien Schellen (papa d'Alexis, Eliott et Anaïs), Virginie Wéry (maman de Lou et Mattéo), Nathalie Jadot (maman d'une ancienne élève), Sandrine Vandenbussche-Staelens (maman d'anciens élèves) et Mme Cécile Rétif (directrice).

## **19.6. Communication Nouvelle et Vivante (Non Violente)**

Depuis 2002, un groupe d'enseignants et de parents suit des formations en Communication Non Violente pour apprendre aux enfants à communiquer et à gérer leurs conflits autrement. Des animations sont réalisées dans les classes et ont abouti à la constitution d'un groupe d'enfants médiateurs.

Formations pour les enfants médiateurs : de septembre à novembre.

Le groupe peut intervenir à la demande (d'un élève, de parents ou d'un enseignant) pour gérer un conflit, un différend ou un malaise :

- avec un élève
- entre un groupe d'élèves
- au sein du « groupe classe ».

Composition de l'équipe : Laurence Delestrée, Alice Duplicy, Anne-Sophie de Brauwere, Lorraine Paque, Vinciane Claude, Véronique Quere, Anne-France Maissin, Eric Vincke, Jérémie Banier, Barbara Noël, Barbara Rillaers, mesdames Aurore, Virginie, Vanessa W., Cécile, et madame Cécile Rétif (directrice).

Première réunion parents-enseignants-direction 28/09

## **19.7. Bénévoles**

### **BIBLIOTHÈQUE :**

Depuis des années, des mamans bénévoles d'anciens élèves ou d'élèves actuels assurent un service de bibliothèque. Depuis 5 ans, une grand-maman d'élèves actuels présente tous les 15 jours un large éventail de livres (+/- 2000 titres) aux enfants de 2,5 ans à la 6<sup>ème</sup> primaire. Une participation de 1,5 € pour l'année est demandée pour assurer le bon fonctionnement de cette bibliothèque (fiches, réparations, pertes...). Ce montant est facturé en début d'année. Tout livre perdu ou détérioré devra être remplacé à l'identique ou remboursé.

Grand-maman bénévole : Madame Julienne Gerin (grand-mère de Lyam et Lucas Troch)

Maman bénévole :

### **RALLYE LECTURE :**

Le rallye lecture des classes de 3<sup>èmes</sup> et 4<sup>èmes</sup> primaires et des classes de 5<sup>èmes</sup> et 6<sup>èmes</sup> primaires est une invitation au pays des livres, des mots et des histoires.

Pendant 8 semaines, deux mamans d'anciens élèves viennent présenter des livres qu'elles ont lus, aux enfants de ces 4 années.

Les enfants prennent le temps d'écoute, de toucher et de se laisser emporter dans le train du rêve. Pour chaque livre lu, un questionnaire est préparé et chaque enfant prend le temps d'y répondre.

A nous alors de voir si l'enfant a bien compris l'histoire lue, s'il a été attentif et surtout s'il a eu envie de monter à bord du train.

Notre but est simplement de lui donner **le goût de lire** et, également, de se procurer des livres facilement, d'aider les élèves à être réguliers dans leur travail et d'aller au bout des choses.... **Il ne s'agit en rien d'une compétition entre enfants !**

Au bout de ce voyage, des découvertes, une approche de la lecture et des moments inoubliables avec, comme récompense, un diplôme valorisant l'être, l'envie de lire... Que d'agréables surprises au bout du chemin parcouru ensemble! Que de progrès ! Et que de plaisirs partagés...

Tout livre perdu ou détérioré devra être remplacé à l'identique ou être remboursé.

Mamans bénévoles d'anciens élèves :

- Marie-Claude Boon-Falleur
- Sandrine Vandebussche-Staelens

## **ATELIER DE COUTURE**

Depuis plus de vingt ans, le cours de couture est né dans notre école.

Nos objectifs seront avant tout d'encourager les élèves à aller jusqu'au bout de leur ouvrage mais aussi, d'apprendre à enfiler une aiguille, à nouer, arrêter son fil, suivre un patron et, apprendre le point arrière. Le cours s'adresse tant aux filles qu'aux garçons de la 3<sup>ème</sup> à la 6<sup>ème</sup> primaire. Les élèves emmènent leur ouvrage à la maison après la Fête d'école où crabes, pieuvres, girafes, canards, chiens, ... seront exposés.

Modalités: \* **Inscriptions:** lundi 14 septembre 2020 sur le temps de midi.

\* Une participation de 2€ par ouvrage réalisé est demandée.

**Cours:** uniquement le lundi de 12h35 à 13h35 à partir du 5 octobre 2020.

Mamans bénévoles :

Sandrine Vandebussche-Staelens (maman d'anciens élèves)

Mme Bernadette Moreau (grand-mère d'anciens élèves)

Mme Nicole Liétard (grand-mère d'anciens élèves)

Mme Patricia Devits (grand-mère de Linoa)

Mme Martine Mahy

Mme Martine Schoreels (maman de Mme Vanessa W.)

## **20. Lieux d'échanges de l'école**

Afin qu'une école soit un véritable lieu de rencontre, d'échanges, de construction pour votre enfant, il faut que le Conseil de participation et le Forum vivent.

C'est ensemble seulement que nous pouvons y arriver !

### **20.1. Conseil de Participation**

*Le Conseil de Participation réunit les représentants des différents acteurs de l'école.*



Après les élections en septembre, nous communiquerons sa composition.

- ❖ *Pouvoir Organisateur :*
  - *Monsieur Damien DEMELENNE*
  - *Madame Cécile Rétif (directrice)*
  - *Madame Miette MOHYMONT*
- ❖ *Association des Parents :*
  - *Monsieur Sébastien CLAUDE*
  - *Madame Marie-Céline SQUELIN*
  - *Monsieur Boris MAROUTAEFF*
  - *Suppléant : Madame Yasmine JANSSENS*
- ❖ *Enseignants :*
  - *Madame Jessica : institutrice en 3<sup>ème</sup> maternelle B*
  - *Monsieur Raphaël : instituteur en 4 PB*
  - *Suppléantes : - Madame Jacqueline : institutrice en 6 PB*  
*- Madame Sarah : institutrice en M1C/M2C*

NOTRE MISSION:

- ❖ assurer le suivi du projet d'établissement 2020-2023 en évaluant sa mise en œuvre

## **20.2. Le Forum des élèves**

Le forum est un Conseil d'élèves. Deux délégués de classe sont élus par leurs pairs pour représenter leur classe au Forum trimestriel avec un professeur (M. Matthieu) et la direction. Les enfants ont la parole pour rapporter les remarques et idées de toute la classe. Ensemble, nous essayons, en prenant nos responsabilités (enfant, enseignant, directeur), de trouver une solution pour que la vie à l'école se passe le mieux possible. Parfois les demandes des enfants ne peuvent se réaliser, dans ce cas, nous leur en expliquons la raison.

Nos élèves participent au Conseil Communal des Enfants. Les élèves de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaires ont eu des informations, ont fait des élections et les représentants ont été formés à leur nouvelle tâche. Depuis janvier 2004, le conseil communal des enfants est effectif. De nouvelles élections seront organisées dans le courant du premier trimestre.

## **20.3. Zéro déchet**

Il s'agit d'un nouveau projet démarré en 2019-2020 et qui a trouvé son impulsion grâce aux réflexions et actions de l'école secondaire.

Par la suite, dans notre école, un groupe d'enseignants et de parents du comité des fêtes s'est constitué avec le sentiment commun qu'il s'agit d'une nécessité pour la planète et surtout la nécessité de transmettre cette sensibilisation et éducation aux élèves dès le plus jeune âge.

Notre premier objectif est de vous fournir, en ce début d'année, un petit fascicule et des affiches vous informant des 3 actions choisies par l'équipe pédagogique parmi toutes celles proposées par la "team 0 déchet" en 2019-2020. Ainsi, nous pourrons former des équipes pour chaque action et nommer des responsables.

Justement, la "team 0 déchet" souhaite s'agrandir pour l'année académique 2020-2021. C'est pourquoi, si vous désirez participer aux réunions et aider dans les différentes actions, vous pouvez

envoyer un mail à < matthieu.duplicy@cste.be >. **La première réunion se déroulera le jeudi 24/09/2020 à 20 heures.**

Membres de l'équipe : M. Matthieu (P3A), Mme Violette (P2A), Mme Julie Pensis, et Mme Louise Leroux (polyvalentes primaires), Sylvie Banier (maman de Mathieu), Sébastien Linard (papa d'Amaury, Eléanore et Capucine), Sophie Pirard (maman de Thimothée), Sébastien Schellen (papa d'Alexis, Eliott et Anaïs),

## 20.4. Site internet de l'école

Nous avons construit un site internet pour le Collège St-Etienne fondamental et secondaire ([www.cste-fond.be](http://www.cste-fond.be)). Vous pouvez y lire plein d'informations, y découvrir des photos de projets vécus en classe ou retrouver des rapports de l'Association des parents et ... des surprises. Il va de soi que les photos ne mentionneront pas le nom des enfants. Si vous ne désirez pas voir de photo de votre enfant ou si une photo de votre enfant sur un site internet vous pose problème, veuillez me le faire savoir au plus vite.

Lors du confinement, nous avons créé notre Padlet. Son utilisation vous sera précisée par chaque enseignant.

**Représentants des enseignants/conception et mise à jour :**

Monsieur Vincent et Monsieur Xavier

## 21. Bus scolaire

Pour les habitants de Court-St-Etienne, il est possible que votre enfant soit pris en charge par le « ramassage scolaire » **à condition d'habiter à au moins 1 kilomètre de l'école et d'une ligne régulière de bus.** Dans ce cas, le matin, le mercredi midi ou le soir, votre enfant pourra se rendre ou revenir de l'école **gratuitement (jusqu'à ses 12 ans)**. Cependant, le lieu d'embarquement est déterminé par le TEC (maison ou lieu commun). Pour les renseignements pratiques ou pour s'inscrire, veuillez prendre un rendez-vous avec Mme Rétif.

## 22. Communication internet

Dans un but d'améliorer la communication avec tous les parents, nous souhaitons envoyer les courriers de l'école mais aussi de l'Association des Parents par mail. Toutefois, les formulaires avec talon d'inscription continueront à être distribués sous format papier également. Si pour votre famille (séparation, ...) vous désirez nous transmettre 2 adresses afin que chacun puisse obtenir les informations, précisez-le.

Notre but est de vous transmettre les informations dans les meilleures conditions ! Il est donc indispensable de nous avertir si vous changez d'adresse mail.



*Belle rentrée 2020 !*